

VISITE PREALABLE OBLIGATOIRE

SALLES JEAN-JAURES, SAINT-MICHEL, BALAVOINE, BARBARA

La mise à disposition des salles Jean-Jaurès, Saint-Michel, Barbara et Balavoine, nécessite une visite préalable obligatoire ayant pour vocation de présenter aux utilisateurs :

- les consignes de sécurité (incendie, évacuation...)
- les consignes d'utilisation (fermeture, équipements, nettoyage, déchets...)
- le fonctionnement général (chauffage, éclairage...)

Les personnes ayant réservé une salle, **doivent obligatoirement assister** à l'une des réunions prévues, sur le calendrier ci-dessous (il n'est pas nécessaire de s'inscrire).

Les visites préalables doivent être **renouvelées chaque année**, pour les salles utilisées au cours de l'année.

Les dates et horaires sont les suivants :

	Barbara	St Michel	Jean Jaurès	Balavoine
	Lundi 17h30	Vendredi 14h	Mercredi 17h30	Jeudi 17h30
septembre	09/09/19	13/09/19	11/09/19	19/09/19
octobre	07/10/19	11/10/19	16/10/19	03/10/19
novembre		08/11/19	13/11/19	
décembre	02/12/19	06/12/19	04/12/19	12/12/19
janvier	13/01/20	17/01/20	15/01/20	
février	10/02/20	14/02/20	12/02/20	13/02/20
mars	09/03/20	13/03/20	11/03/20	
avril	06/04/20	10/04/20	08/04/02	01/04/20
mai	11/05/20	15/05/20	13/05/20	
juin	15/06/20	19/06/20	17/06/20	04/06/20

La personne qui visitera la salle devra être présente le jour de l'utilisation effective de la salle.

NB : ces réunions sont rendues obligatoires par la réglementation sur les règles de sécurité dans les Établissements Recevant du Public (ERP)